

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES**

## **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

### **NOUVELLE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

#### **AVIS AU PUBLIC**

Le conseil communautaire par délibération n°2016-466 en date du 19 septembre 2016 a approuvé le lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (PCAET) puis par délibération n°2018-251 en date du 20 septembre 2018 a arrêté ledit PCAET.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de favoriser la transition énergétique (efficacité énergétique, sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables) en cohérence avec les engagements internationaux, ils intègrent les enjeux de qualité de l'air.

L'élaboration de ces plans par les collectivités, permet la mise en place d'une collaboration de proximité avec les acteurs locaux et ainsi d'agir avec eux via des actions multi-partenariales et d'engager une action résolue et continue et faire évoluer les comportements au quotidien.

L'élaboration du Plan Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est déroulé durant 2 années afin de permettre une participation importante des acteurs du territoire et une implication des communes.

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, le projet de PCAET est mis à disposition en vue de la consultation du public par voie électronique.

Une consultation du public doit se dérouler sur 1 mois afin de mieux appréhender les attentes et les retours des usagers sur ce plan.

Le dossier soumis à consultation comprend :

- Une note de présentation de l'élaboration du PCAET
- Les diagnostics du PCAET
- La stratégie territoriale du PCAET
- Le programme d'actions
- Etat initial de l'environnement
- Evaluation Environnementale Stratégique
- Avis de l'autorité environnementale et de la Préfecture de Région
- Note sur les réponses à apporter à l'avis de la Préfecture de Région et de la MRAe

Il revient au Conseil Communautaire de préciser les modalités de la mise à disposition du projet de PCAET

Le conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines, par délibération n° 20206234 en date du 08 octobre 2020 avait précisé les modalités de mise à disposition du public du projet de PCAET

Il était ainsi prévu de mettre à la disposition du public le projet de PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines du lundi 02 novembre 2020 inclus au mardi 02 décembre 2020 inclus, en version papier, et un registre « papier » destiné à recueillir les éventuelles observations du public au siège de la Communauté d'Agglomération 1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex aux jours habituels d'ouverture au public de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

Le projet de PCAET pouvait également être consulté en version électronique aux mêmes dates sur un poste informatique situé à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux jours habituels d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Ce projet était aussi disponible durant la durée de la consultation sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines

En outre, un registre dématérialisé était également mis à la disposition du public du lundi 02 novembre 2020 09H00, au mardi 02 décembre 2020 17H30.

Les observations déposées sur le registre dématérialisé devaient être imprimées sur papier et être consultables sous cette forme à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Or les mesures de confinement de la population** instituées par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire **ont contraint la communauté d'agglomération a fermé son siège à l'accès au public à compter du 30 octobre 2020**

Ainsi la modalité de mise à disposition nécessitant un accès du public à l'hôtel d'agglomération n'a pu être mise en œuvre ;

**Le conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines, par délibération n° 2020-435 en date du 17 décembre 2020, a décidé d'organiser une nouvelle de mise à disposition du public du projet PCAET d'une durée d'un mois du lundi 1<sup>er</sup> février 2021 inclus au jeudi 04 mars 2021 inclus.**

Il a, dans cette même délibération, précisé les **modalités de mise à disposition du public du projet de PPBE pendant cette nouvelle de mise à disposition du public :**

Ainsi le projet de PCAET sera consultable par le public

- **En version papier, accompagné d'un registre « papier » destiné à recevoir les éventuelles observations du public**, à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes, accessible uniquement sur rendez-vous préalable les mardi matin et jeudi matin de 09h00 à 12h00 (prise de rendez-vous téléphonique avant 17H00 et au plus tard la veille de la date souhaitée pour la consultation au numéro suivant : 01/39/44/76/30).

Ce projet est aussi disponible **en version électronique** durant la durée de la consultation sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/nos-actions/s-engager-pour-l-environnement/sqy-s-engage-pour-le-climat>

En outre, **un registre dématérialisé** est également mis à la disposition du public **du lundi 1<sup>er</sup> février 2021 09H00 au jeudi 04 mars 2021 17h30**. Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions et consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://pcaet-communauté-agglomération-sqy.miseadispotion.net>

Les observations déposées sur le registre dématérialisé seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessibles **uniquement sur rendez-vous préalable les mardi matin et jeudi matin de 09H00 à 12h00** (prise de rendez-vous avant 17H00 et au plus tard la veille de la date souhaitée pour la consultation au 01/39/44/76/30)

Des observations écrites pourront être également adressées à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de la consultation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du projet de PCAET auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, BP 10118 -78192 Trappes Cedex.

**Les modalités de ladite consultation seront portées à la connaissance du public, au moyen :**

- d'un affichage de la délibération portant organisation de la nouvelle mise à disposition du public du projet de PCAET, au siège de la Communauté d'agglomération et dans les mairies des douze communes membres de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- d'un avis d'information au public affiché dans les mairies des douze communes membres de Saint-Quentin-en-Yvelines et au siège de la Communauté d'Agglomération,
- d'un avis d'information au public inséré dans au moins 1 journal régional ou local diffusé dans le département